PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 09 octobre 2026

Présents :
M. Bastien BOURDENS (Maire), Mme Danièle BARBÉ, Mme Christa DUFFOUR, Mme Elsa EVENISSE, M. Jean-Michel DILLON et M. Adrien LAPORTE.

Absents excusés :
Mme Tiphaine SAINT-LOUBERT

Ordre du jour :
1. Approbation du procès-verbal du 03.08.2026
2. Renouvellement de la formation du permis d'exploitation de la licence IV
3. Modification du choix de mode de publication des actes – Renonciation à la dérogation d'affichage papier et adoption de la publication sous forme électronique (dématérialisation)
4. Choix du devis pour le remplacement des portes de la mairie
5. Informations diverses
6. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Elsa EVENISSE.
Ouverture de la séance à **20 h 15** par le Maire, M. Bastien BOURDENS.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03/08/2026

Le PV de la séance du 03 août 2026 est approuvé par l'ensemble du Conseil présent ce jour-là (5 voix pour).

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:48 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Bastien Bourdens, Maire
https://www.intramuros.org/izotges/documents_administratifs/86963

2. Renouvellement de la formation du permis d'exploitation de la licence IV

La formation licence IV, réalisée par Mme Dulouron Audrey il y a dix ans, et financée conjointement par la commune, le comité des fêtes et l'association de Country, doit être renouvelée. Une nouvelle délibération du conseil municipal est nécessaire pour acter ce renouvellement et définir les modalités de financement. Le coût est estimé à 270 € HT pour un renouvellement (même personne) ou à 480 € HT en cas de formation initiale (changement de personne). Le conseil municipal est invité à valider l'option retenue, à mentionner le choix de la personne retenue et à préciser la clé de répartition entre la commune et les associations.
Mme DULOURON est également en charge de la gestion de la salle des fêtes, il faudra également discuter avec elle de cette charge et prévoir une autre personne pour la seconder si elle souhaite prolonger.

La délibération pour le renouvellement de la formation du permis d'exploitation de la licence IV est remise à une date ultérieure, le Conseil ayant besoin de s'entretenir avec Mme DULOURON avant de prendre sa décision.

3. Modification du choix de mode de publication des actes – Renonciation à la dérogation d'affichage papier et adoption de la publication sous forme électronique

En 2022, la publication électronique (dématérialisation) est devenue le mode de publicité officiel de tous les actes réglementaires et décisions des communes. Cela oblige les communes à publier leurs actes administratifs en ligne, mais la commune d'Izotges, de par sa taille, a pu bénéficier d'une dérogation lui permettant de maintenir l'affichage papier en mairie.
L'application Intramuros (également disponible en ligne en version web) mise à disposition par Gers Numérique contient un module « Actes administratifs », il est donc proposé de renoncer à cette dérogation et de dématérialiser tous les actes et décisions (Délibérations, arrêtés, PV de séance…)
La carte de la commune sera transféré sur le tableau d'affichage actuel.
Une transition sera opérée le temps que les administrés s'habituent à la nouvelle modalité.

La dématérialisation des actes et décisions est approuvée par l'ensemble du conseil présent (6 voix pour)

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:48 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Bastien Bourdens, Maire
https://www.intramuros.org/izotges/documents_administratifs/86963

Logement 38 Chemin de l'Arros :
Pour information, le DPE a été réalisé, il est classé E en performance énergétique et climatique en raison de l'existence de l'ancien mode de chauffage au fuel dans le logement et le cumulus de capacité trop importante.
Point sur les travaux : le logement est quasiment terminé, le ménage pourra être réalisé après la vérification de la plomberie. Préparation de l'annonce de location, réécriture du bail et organisation du planning des visites.

Logement 36 Chemin de l'Arros :
Les locataires ont été reçu en Mairie, de nouvelles modalités du bail ont été actées par les deux parties. La Mairie est en attente de retour pour un devis de réfection de la salle de bain.

Logement Presbytère :
Les loqueteaux à soufflet et le bâton de manœuvre ont été changés par David. La Mairie est en attente de retour pour un devis de réfection de la salle de bain.€

Tableaux électriques des logements : il n'y a pas d'obligation à refaire les tableaux mais en termes de confort et de sécurité, des devis ont été demandés. 600€ sont nécessaires pour chaque logement chemin de l'Arros et 1300€ pour le Presbytère.

Lac :
Un concours de pêche est organisé au lac d'Izotges le 17 octobre 2026 par la société de pêche de Bours-Bazet. Un arrêté a été fait autorisant l'accès aux véhicules du vendredi 16.10 à 22h au dimanche 18.10 à 20h. Des affichages seront fixés sur chaque barrière.

Formation prévention Chloé (assistante de prévention) :
Retour de ce qu'il faut vérifier et/ou mettre en place.
Mairie : Prévoir l'installation de blocs « issue de secours » : Un dans la mairie, un dans la maison des associations, un à la porte d'accès principale.
Pour le réaménagement, possibilité de faire venir gratuitement une ergonome du centre de gestion pour avoir des conseils sur l'aménagement du bureau. Prévoir un emplacement dans la mairie + atelier pour l'affichage obligatoire.
Local technique : Vérifier si il y a une trousse de secours à l'atelier + à la mairie sinon prévoir d'en acheter.
Plan de continuité d'activité à établir en cas de crise (non-accès aux locaux...) en intégrant un plan canicule pour organiser le travail en cas de fortes chaleurs : horaires aménagées, télétravail (délibération à prendre avec avis du centre de gestion)
Etablir un protocole en cas d'incendie + un en cas d'agression.
Point de rassemblement : obligation de définir un point de rassemblement en cas d'incendie, pas trop proche des bâtiments. Il doit être signalé par un panneau et des affiches indiquant l'emplacement doivent être affichées dans chaque bâtiment. Tous ces éléments seront à ajouter au PCS.

Aménagements voirie : Point sur les travaux de la RD173 et création d'une zone 30 : Devis Acchini supplémentaire de 12980.58 TTC (aménagement écluses + pose et fourniture de 2 coussins berlinois) + devis panneaux BG signalisation 1692.36€ TTC (panneaux zone 30).

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:48 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Bastien Bourdens, Maire
https://www.intramuros.org/izotges/documents_administratifs/86963

4. Choix du devis pour le remplacement des portes de la mairie

Le projet d'aménagement de la Mairie consiste notamment à remplacer la porte extérieure afin de créer un accès PMR règlementaire et opérationnel, ainsi que changer la porte intérieure donnant sur la mairie et re créer une ouverture intérieure vers l'ancien logement pour l'accès à une salle de réunion.
Plusieurs devis ont été envoyés en Mairie :

Entreprise J2M (Plaisance) : 6861.80€ HT, soit 8234.16€ TTC.
Entreprise EPB (Mirande) : 7154.53€ HT, soit 8585.44€ TTC.
Entreprise BOUSSES (Saint Griède) : 7293.00€ HT, soit 8751.60€ TTC.

Le choix du devis de l'entreprise J2M pour le remplacement des portes de la Mairie, est approuvé par l'ensemble du conseil (6 voix pour)

5. Informations diverses

PCS et PiCS :
Retour sur les réunions avec le SDIS et la communauté de communes concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Point sur l'avancement du PCS.

PLUi :
Une réunion avec invitation des administrés, est programmée le **vendredi 23 octobre à 18h30** avec M. BARNADAS en charge du PLUI à la Communauté de Communes.

Réunion SDIS 32 : une demande a été transmise à la DDT pour organiser une réunion sur les défenses de l'Adour avant le mois de décembre. La Mairie est en attente d'un retour.

Devis salle de réunion à l'étage :
Deux entreprises sont venues constater les dégâts pour faire un devis de remise en état (ColorPlak 2603.04€ TTC et M. Rombeaux devis en attente). Les devis seront transmis à l'assurance dès réception. M CARSANA doit faire une attestation suite au remaniement opéré sur la toiture.

Réunion SICTOM :
Une demande a été faite au SICTOM pour changer le mode de collecte des déchets (colonnes de tri). Le SICTOM a signalé que la commune n'est pas éligible à ce mode de collecte en raison de sa faible densité de population, mais, le site étant utilisé par plusieurs communes, le SICTOM va étudier la question.

Assainissement :
L'entreprise SUD ANC est venue effectuer la vérification des microstations le 03/09/2026. La pompe de relevage au Presbytère a été changée (373.20€ TCC). L'entreprise a constaté une forte dégradation des éléments de filtrage, il faudra donc prévoir au budget 2027 le changement du bio filtre végétal. (2583.53 € TTC)
La microstation des logements Labenne (36/38 Chemin de l'Arros) et de la mairie sont ok, pas de vidange à prévoir pour cette année.

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:48 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Bastien Bourdens, Maire
https://www.intramuros.org/izotges/documents_administratifs/86963

Panneaux place PMR + travaux pour sécuriser David : Devis à refaire en incluant un panneau de sortie du village pour le Chemin Coupé et panneaux d'interdiction pour les +3.5T)
Devis pour reboucher les trous sur le Chemin Coupé : 36.66€TTC le pot d'enrobé à froid de 25kg chez Gedimat. A prévoir pour le budget 2027.

Eclairage public : Le SDEG est venu revoir les différents coffrets et éclairages de la commune.

6. Questions diverses

Programmation d'une réunion avec « Les mains vertes »

Equipement David : achat chaussures à Metaleco + pantalon.

Organisation de la réunion des associations (courant octobre/novembre)

Local des associations : une boite à clés à été mise en place, le code sera donné aux associations.

Mise en place d'une benne tout venant pour une journée de nettoyage communal. Tri à faire au niveau du garage tracteur, de l'église et de l'appentis de la maison des associations. Chloé est intéressée pour récupérer des planches de bois. Date et organisation.

Prévision d'embauche d'une personne pour le ménage, à calculer selon budget.

Passage du castor : tarif de 75€HT/heure. Prévoir 10 heures (900€ TTC sur 1000€ restant au budget cette année) pour le nettoyage de Chemin Coupé, du Chemin de l'Arros et du Chemin de l'Adour (canal). Pour 2027, prévoir 32h pour la totalité du village (soit 2900€ TTC à budgétiser)

Date du prochain conseil : **lundi 23 novembre à 20h.**

Clôture de la séance :
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h.**

Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 2026.

Le Maire,
M. Bastien BOURDENS

MAIRIE DE IZOTGES
32 (Gers)

La secrétaire de séance,
Mme Elsa EVENISSE

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:48 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Bastien Bourdens, Maire
https://www.intramuros.org/izotges/documents_administratifs/86963

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:48 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Bastien Bourdens, Maire
https://www.intramuros.org/izotges/documents_administratifs/86963